

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
03/07/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 08  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----

**Subventions  
exceptionnelles aux  
associations  
2024**

-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,  
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,  
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,  
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,  
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,  
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,  
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,  
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 adoptant le règlement pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 27 mars 2024 attribuant les subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 05 juin 2024 régularisant la subvention à l'association Court-Circuit,

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer des subventions exceptionnelles pour des événements ponctuels,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	
Challenge des Forçats	1500.00 €
Festival de yoga	1500.00 €
Nuit en forêt à la découverte des insectes	200.00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>3200.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET  
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,  
Simon REDONDO

Le Maire de CERET

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte et titulaire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.